

Délibération n° 2024/ 13
approuvant le compte de gestion 2023
Budget « Assainissement »

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 mars à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MM LEURS,
REBEYRAT, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET (pouvoir
donné à M. RIGAUDEAU)

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire.

COMPTE DE GESTION 2023- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif « Assainissement » de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion Budget « Assainissement » du Trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous- Préfecture
Publié le 3 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 3 avril 2024

Le Maire
Serge NOUGIER



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23500 - ASST NOUIC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST NOUIC					
Investissement	94 703,13		-16 318,06		78 385,07
Fonctionnement	38 245,83		1 347,20		39 593,03
Sous-Total	132 948,96		-14 970,86		117 978,10
TOTAL III	132 948,96		-14 970,86		117 978,10
TOTAL I + II + III	132 948,96		-14 970,86		117 978,10



Résultats budgétaires de l'exercice

23500 - ASST NOUIC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	222 552,00	58 805,00	281 357,00
Titres de recette émis (b)	9 922,09	22 993,08	32 915,17
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 922,09	22 993,08	32 915,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	222 552,00	58 805,00	281 357,00
Mandats émis (f)	26 240,15	21 645,88	47 886,03
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	26 240,15	21 645,88	47 886,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 347,20	
(h - d) Déficit	16 318,06		14 970,86